Abondançia
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 5 Place Jeanne Ramel-Cals
81170 CORDES-SUR-CIEL
919 994 434 RCS ALBI

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 22 MAI 2025

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Madame Zurine MARTINEZ DE SAN VICENTE ARANA

Demeurant 539 Chemin de Roussillac 81140 SAINT BEAUZILLE

Propriétaire depuis ce jour de la totalité des 400 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société Abondançia,

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES

- Constatation de la démission de Madame Myriam LACHERET de ses fonctions de gérante
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION –CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MADAME MYRIAM LACHERET DE SES FONCTIONS DE GERANTE

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Myriam LACHERET, demeurant 173 Route de Cordes, 81170 MILHARS, de ses fonctions de gérante, à compter de ce jour.

Madame Zurine MARTINEZ DE SAN VICENTE ARANA, associée unique est seule gérante à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Mme Zurine MARTINEZ DE SAN VICENTE ARANA

ZM

Scanné avec CamScanner